

PRÉAVIS N° 199
AU CONSEIL COMMUNAL
(avec clause d'urgence)

**Collation de la bourgeoisie d'honneur de la Ville
de Nyon à M. André Borschberg**

Délégué municipal : M. Daniel Rossellat

Nyon, le 12 janvier 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Toute conquête scientifique commence par une idée folle. Au début, on la dit impossible. Puis, elle devient réalité, avant d'aller de soi.

Après douze ans de recherches et de développements, le projet suisse *Solar Impulse* est entré en 2010 dans l'histoire de l'aéronautique en créant l'unique avion, d'une autonomie illimitée, capable de voler de jour comme de nuit sans carburant, donc sans produire de pollution durant ses déplacements.

Son prochain objectif est la réalisation en cette année 2015 du premier tour du monde en avion solaire.

Initiée par deux Vaudois, Bertrand Piccard et André Borschberg, cette aventure est un défi humain et écologique à l'échelle planétaire.

Directeur général, co-fondateur et pilote de *Solar Impulse*, M. André Borschberg réside à Nyon depuis 1987. Avant sa tentative de tour du monde, la Municipalité souhaite l'honorer pour son parcours d'exception, son attitude de pionnier et son esprit d'innovation dans la recherche de solutions aux problèmes environnementaux, ainsi que sa contribution à la construction d'un avenir meilleur.

Selon une pratique usuelle, la clause d'urgence est activée dans le cadre de ce préavis pour une raison de confidentialité.

2. Description du projet

Monsieur André Borschberg est né le 13 décembre 1952, à Zurich. De nationalité suisse, il s'établit à Nyon en 1987. En 2011, il y prononce un discours remarqué lors de la fête du 1^{er} août.

Fasciné par l'aviation dès son plus jeune âge, M. André Borschberg, obtient sa licence de pilote à 17 ans. Formé à l'école des Forces aériennes suisses, il pilote des avions de chasse pendant plus de 20 ans et accède au grade de Capitaine. Aujourd'hui, il est titulaire de plusieurs licences de pilote professionnel d'avion et d'hélicoptère et pratique également la voltige.

Ingénieur en mécanique et thermodynamique, issu de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne, et titulaire d'un Master en science du management du Massachusetts Institute of Technology (MIT), M. André Borschberg a développé et dirigé de nombreux projets technologiques, à la fois comme investisseur et entrepreneur.

Sensible au bien-être et à la condition des autres, volontaire et toujours ouvert à de nouvelles découvertes, il s'est également engagé dans le domaine social en consacrant du temps à des organisations telle que l'association Les Restos du Cœur et à l'accompagnement de malades du sida.

En 2003, il devient avec Bertrand Piccard co-fondateur de *Solar Impulse*. Directeur général de l'entreprise et pilote, il met en place l'équipe technique, dirige la construction des deux prototypes et la préparation des missions.

Pour la première fois dans l'histoire de l'aviation solaire, André Borschberg effectue en 2010 un vol de 26 heures aux commandes de l'appareil *Solar Impulse*, démontrant ainsi la possibilité de voler jour et nuit sans carburant. Sept autres records du monde suivront (distance, altitude et durée de vol en avion solaire).

Bertrand Piccard et André Borschberg préparent à présent la phase ultime de l'aventure : le tour du monde.

Le départ est prévu en mars 2015. Durant son périple de 35'000 km autour de la terre, l'avion solaire effectuera une dizaine d'étapes, certaines durant plus de cinq jours et cinq nuits, notamment pour survoler les océans Pacifique et Atlantique.

En relevant ce défi, Bertrand Piccard, André Borschberg et leur équipe veulent démontrer comment l'esprit pionnier, l'innovation et les technologies propres peuvent changer le monde en apportant de nouvelles solutions aux problèmes environnementaux.

Pour la Municipalité, l'exemplarité de l'engagement citoyen, le courage et l'esprit d'entreprise d'André Borschberg se doivent d'être salués. Et cela sans attendre de connaître le résultat de cette tentative de tour du monde de *Solar Impulse*. Ce projet est en soi déjà une réussite et les Autorités peuvent être particulièrement fières qu'un Nyonnais contribue au rayonnement planétaire de notre pays.

L'expression de cette reconnaissance peut se manifester notamment sous la forme de l'octroi de la bourgeoisie d'honneur conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Nyon entré en vigueur le 1^{er} septembre 2009, qui stipule :

L'octroi de la bourgeoisie d'honneur est régi par le droit cantonal et est de la compétence du législatif.

Le Conseil communal ou général peut accorder la bourgeoisie d'honneur à une personne qui a rendu des services importants au pays, au canton ou à la commune ou qui s'est distinguée par des mérites exceptionnels.

Enfin, la Loi sur le droit de cité vaudois précise, à son art. 47, que :

¹ *Le droit de cité d'honneur et la bourgeoisie d'honneur sont personnels et intransmissibles. Ils n'ont pas les effets d'une naturalisation et ne sont pas inscrits dans les registres de l'état civil.*

² *Le droit de cité d'honneur ne confère pas la bourgeoisie d'une commune. La bourgeoisie d'honneur ne confère pas le droit de cité vaudois.*

Relevons que, depuis 1719 à ce jour, il a été conféré la bourgeoisie d'honneur de la Ville à dix personnes, dont la dernière fois en 2009 à Mme Gabrielle Ethenoz-Damond, pionnière des droits de la femme à Nyon et dans le canton.

3. Incidences financières

Aucune. L'octroi de la bourgeoisie d'honneur est une mesure purement honorifique, sans effet d'état-civil, ni droits et charges pour le bénéficiaire à l'endroit de la Ville et ni, à l'inverse, pour la Ville à l'endroit de la personne honorée. Il est toutefois possible que la médiatisation de cet octroi engendre quelques frais modiques de réception et de représentation, qui seront pris en charge sur le budget ordinaire du Service de l'administration générale.

4. Aspects du développement durable

4.1. Dimension économique

4.2. Dimension sociale

La bourgeoisie d'honneur, en mettant en avant des personnalités de la vie nyonnaise, fait figure de symbole pour la société. Ce sont les valeurs – humaines, éthiques, environnementales, notamment – représentées par M. André Borschberg qui sont saluées par la Ville et, de ce fait, encouragées.

4.3. Dimension environnementale

5. Conclusion

Pour satisfaire aux dispositions réglementaires, la procédure d'octroi de la bourgeoisie d'honneur comprend le dépôt d'un préavis municipal et l'étude de celui-ci par une commission ad hoc chargée de rapporter en séance plénière du Conseil.

Ce dernier, selon l'art. 16 du règlement concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Nyon, est compétent pour se prononcer sur l'octroi de la bourgeoisie d'honneur à « une personne qui a rendu des services importants à la Suisse, au canton ou à la commune, ou qui s'est distinguée par des mérites exceptionnels. »

De toute évidence, M. André Borschberg répond à tous les critères requis. Pour toutes les valeurs qu'il défend, pour son parcours d'exception, mais aussi son intelligence, sa créativité, son courage et sa persévérance – autant de qualités qui permettent de repousser les limites de l'impossible –, enfin sa modestie, la Municipalité estime qu'il mérite pleinement la Bourgeoisie d'honneur.

Pour la Municipalité, il paraît en effet justifié d'exprimer la reconnaissance des Autorités nyonnaises à un citoyen de notre ville qui a d'ores et déjà laissé sa trace dans l'histoire de l'aéronautique et qui continuera de porter très haut, ces tout prochains mois, les couleurs de notre cité. Elle souhaite que cette distinction accompagne M. André Borschberg dans ce défi du tour du monde et entend saluer l'audace de ce pionnier, plutôt qu'attendre que l'exploit soit réalisé pour se mêler au concert de félicitations et de louanges qui suivra.

NYON · PRÉAVIS N° 199 AU CONSEIL COMMUNAL

Dans ces conditions, et persuadés que c'est traduire aussi les sentiments des Nyonnais et des Nyonnaises à l'endroit de M. André Borschberg, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 199 concernant la collation de la bourgeoisie d'honneur de la Ville de Nyon à Monsieur André Borschberg,

ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : d'accorder, et conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement du 12 août 2009 sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Nyon, la bourgeoisie d'honneur de Nyon à Monsieur André Borschberg.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 janvier 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

1^{ère} séance de la Commission

Municipal délégué	M. Daniel Rossellat
Date	Judi 22 janvier 2015, à 18h30
Lieu	Place du Château 3, bureau du Syndic, 1 ^{er} étage